

CONVENTION D'UTILISATION DE LA (DES) SALLE(S) POLYVALENTE (S)

Entre :

- la Commune de **MONCEAUX SUR DORDOGNE**,
représentée par M. Vincent ARRESTIER, Maire

d'une part,

Et :

- Madame / Monsieur

Adresse :

Téléphone :

ci-après dénommé(e)s « l'organisateur », d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

DÉSIGNATION DES LOCAUX ET EFFECTIF DU PUBLIC AUTORISÉ

Je soussigné(e)

Sollicite l'autorisation d'utiliser les locaux suivants : (à entourer)

Grande salle - Salle de Moustoulat

pour la manifestation du au

de heures à heures

en vue d'organiser.....

pour un effectif de personnes.

REGLES GENERALES :

- ❖ Téléphone Grande Salle n° 05 55 28 24 87
(communications limitées aux n° d'urgence : SAMU, pompiers, police)

- ❖ Capacité maximum :
 - Grande salle polyvalente du Bourg : 240 personnes debout, 150 assises (pour un repas)
 - Salle polyvalente de Moustoulat : 100 personnes debout, 50 personnes assises (pour un repas)

CONDITIONS D'UTILISATION :

L'organisateur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés à l'exception de tous les autres, à les rendre en parfait état de propreté, immeubles et meubles.

- ne rien afficher sur les murs intérieurs ou extérieurs ainsi que sur les portes ou tout élément structurant du local
- le nettoyage est à la charge de l'organisateur.

- l'accès à la mezzanine (dans la Grande Salle) est interdit.

L'organisateur s'engage à occuper uniquement les locaux désignés ci-dessus et les rendre propres après la manifestation ainsi que tout mobilier ou accessoire mis à sa disposition. Tout nettoyage insuffisant sera refait aux frais de l'organisateur.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Caution : pour être prise en compte chaque demande de location devra être accompagnée d'un chèque de caution (pour les dommages éventuels) à l'ordre du Trésor Public de **500,00 Euros (pour la grande salle polyvalente)** et de **150,00 Euros (la salle de Moustoulat)**

Tarifs location:

En sus des tarifs de location indiqués dans le tableau ci-dessous viennent s'ajouter :

- La consommation électrique relevée au compteur.
- Les frais éventuels pour dégradation ou pour un nettoyage complémentaire assuré par la commune.

Prix du KWh = 0,20 €

Nettoyage complémentaire = 150 €

		Salle polyvalente		Salle Moustoulat	
		Journée	W.E.	Journée	W.E.
Journée: de 8h00 au lendemain 9h00 au plus tard*					
Weekend: du samedi 8h00 au lundi 9h00 au plus tard*					
* tout dépassement de cet horaire engendrera la facturation d'une journée supplémentaire					
Origine de la demande	Nature activité	Salle polyvalente		Salle Moustoulat	
		Journée	W.E.	Journée	W.E.
		<small>en sus, électricité consommée relevée au compteur et facturée xx/KWh</small>		<small>en sus, électricité consommée relevée au compteur et facturée xx/KWh</small>	
Collectivités - EPCI - Tout service public	Toutes activités, réunions et manifestations. Activités scolaires et périscolaires	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Associations	Activités liées au projet de l'association, réunion des membres	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
	Evènement associatif (spectacles, concerts...) sans but lucratif (entrée gratuite)	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
	Evènement associatif (spectacles, concert, repas...) avec but lucratif (entrée payante ou produits à vendre)	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Particulier ayant sa résidence principale ou secondaire à Monceaux	Evènement privé (fête familiale, mariage, anniversaire...)	125,00 €	200,00 €	30,00 €	50,00 €
Professionnel	Réunion, formation, ...	100,00 €	200,00 €	30,00 €	50,00 €
	Vente de produits, exposition commerciale	250,00 €	400,00 €	50,00 €	100,00 €

La commune se réserve le droit de modifier ce règlement et ces tarifs à tout moment.

ASSURANCE

Responsabilités :

Dans l'exécution de la présente, seule est engagée la responsabilité de l'organisateur qui reconnaît avoir pris une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant être causés pendant la manifestation.

Police n°..... souscrite le
auprès de.....

- bien s'assurer que l'organisateur a une assurance Responsabilité Civile pour laquelle une extension a été demandée pour cette location
- aucune assurance ne couvre les dégradations volontaires (casse...) ou vol. Dans ce cas, faire immédiatement un dépôt de plainte auprès de la Gendarmerie.

MESURES DE SÉCURITÉ

L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes de sécurité en place dans l'établissement et doit être présent du début jusqu'à la fin de l'utilisation de la salle.

Elles concernent :

- les sorties de secours, leurs accès et itinéraires à utiliser,
- les moyens d'alarme et d'alerte,
- les moyens d'extinction.

Issues de secours

Elles seront accessibles et dégagées de tout obstacle tant à l'intérieur qu'à l'extérieur (stationnement des véhicules). Elles seront maintenues déverrouillées dès la présence du public dans la salle.

Circulations :

- **dans la grande salle** : la largeur des circulations doit être au minimum de 1,40 m et pour le moins identique à la largeur des portes d'entrées.
- **aménagement extérieur** : maintenir libre un couloir de circulation de 5 m tout autour de l'établissement

Extincteurs :

- des extincteurs adaptés aux risques sont en place
- s'assurer de leur emplacement

Décors :

Les décors et aménagements envisagés devront être précisés par l'organisateur. Dans ce cas seuls les matériaux de décoration présentant une qualité de réaction au feu M1 (matériaux très difficilement inflammables) seront acceptés aux endroits et supports autorisés.

Interdictions :

- chauffage d'appoint
- combustibles : divers gaz, essence, etc.
- préparation de repas dans la salle, seul le local traiteur est réservé à cet usage.
- il est strictement interdit de fumer dans les locaux
- couchage interdit.

Fait en 2 exemplaires, à MONCEAUX SUR DORDOGNE, le.....

Le Maire,

L'Organisateur,

ETAT DES LIEUX ET MONTANT A REGLER

Location de la salle :

Date :

Organisateur :

<u>1- Remarques ou observations en début de location</u>			
<u>2- Etat des lieux en fin de location</u>			
Salle Polyvalente	Evier (bar cuisine)	? Correct	? Nécessite un nettoyage complémentaire
	Cuisinière	? Correct	? Nécessite un nettoyage complémentaire
	Chauffe plats	? Correct	? Nécessite un nettoyage complémentaire
	Réfrigérateur	? Correct	? Nécessite un nettoyage complémentaire
	Bar	? Correct	? Nécessite un nettoyage complémentaire
	Sol de la cuisine	? Correct	? Nécessite un nettoyage complémentaire
	Sol de la salle	? Correct	? Nécessite un nettoyage complémentaire
	Murs, vitres	? Correct	? Nécessite un nettoyage complémentaire
	Sanitaires	? Correct	? Nécessite un nettoyage complémentaire
	Vestiaire	? Correct	? Nécessite un nettoyage complémentaire
	autre...	? Correct	? Nécessite un nettoyage complémentaire
		? Correct	? Nécessite un nettoyage complémentaire
	Abords extérieurs	? Correct	? Nécessite un nettoyage complémentaire
	Parking	? Correct	? Nécessite un nettoyage complémentaire
Salle Moustoulat	Evier	? Correct	? Nécessite un nettoyage complémentaire
	Sol	? Correct	? Nécessite un nettoyage complémentaire
	Murs, vitres	? Correct	? Nécessite un nettoyage complémentaire
	Sanitaires	? Correct	? Nécessite un nettoyage complémentaire
	autre...	? Correct	? Nécessite un nettoyage complémentaire
		? Correct	? Nécessite un nettoyage complémentaire
Abords extérieurs	? Correct	? Nécessite un nettoyage complémentaire	
En cas de nettoyage non ou partiellement effectué un forfait de 150 euros sera ajouté au montant de la location			
<u>3- Consommation énergie électrique</u>		0,2 centimes /KWh	
	Index compteur en début de location:		
	Index compteur en fin de location:		
	Différence:		
	Montant à payer:		
<u>4- Montant total à régler</u>			
	Location salle		

signatures

PROCOLE
POUR LA PERSONNE EN CHARGE DE LA SECURITE
DANS LA SALLE POLYVALENTE

Je soussigné, Monsieur / Madame
charge de la sécurité lors de la manifestation en date du

déclare être la personne en

J'ai pris connaissance des tâches qui m'incombent :

Être présent du début à la fin de l'utilisation de la salle.

Connaître l'établissement

Coupure des énergies.

Emplacement du téléphone.

Autres.

Connaissance des moyens de secours

Emplacement des extincteurs.

Connaître le fonctionnement de l'équipement d'alarme.

S'assurer de la vacuité des issues de secours de la salle jusqu'à la voie publique.

Veiller à la bonne utilisation des installations mise à disposition (électricité, multiprises interdites, cuisine, interdiction de fumer...).

Avoir pris connaissance que le couchage est interdit.

Fait à MONCEAUX SUR DORDOGNE, le
L'Organisateur,